

Politique de support aux athlètes au développement de Patinage Québec

2019-2020

Pour la saison 2020-2021, la région remboursera les frais de développement de l'équipe B de Patinage Québec aux patineurs seulement après la participation de ceux-ci aux championnats de section « A ».

Pour toute information concernant le développement, suivre ce lien qui vous mènera sur le site de Patinage Québec :

https://patinage.qc.ca/developpement/